



## Réponses aux questions posées par Monsieur Girard

### Question 1 : Quelle serait la meilleure façon de réduire l'impôt sur le revenu des particuliers, afin de maximiser les effets sur l'économie du Québec?

#### Réponse :

En guise de sommaire, nos recommandations sont :

- De réduire les impôts dans la plage de revenus comprise entre 35 000\$ et 66 000\$;
- De réduire le taux de récupération de l'aide sociale pour la rendre plus généreuse pour ceux qui commencent à travailler;
- D'augmenter les taux marginaux d'imposition pour les revenus plus élevés.

Les deux dernières recommandations sont moins robustes.

Nous pensons qu'une baisse d'impôt devrait être concentrée sur l'intervalle de revenu compris entre 35 000\$ et 66 000\$.<sup>1</sup> Cet intervalle correspond à la plage de revenus où les taux marginaux effectifs implicites (ci-après TMEI) sont les plus élevés, c'est-à-dire là où l'impôt est le plus susceptible de décourager le travail.<sup>2</sup> Conséquemment, c'est dans cet intervalle de revenus qu'on est le plus susceptible d'observer une augmentation de l'offre de travail et de la production.

Cette recommandation s'appuie sur nos travaux de simulation développés dans le cadre d'un projet de recherche au CIRANO (voir Bolduc, Bouchard St-Amant, Ducatel et Dumais, 2022, en pièce jointe). Ces travaux cherchent à évaluer la structure du régime fiscal qui, pour une posture donnée sur la redistribution de la richesse, cherche à maximiser l'efficacité du régime fiscal. Un régime fiscal qui répond à cette question est dit optimal.<sup>3</sup> Les simulations s'appuient sur les données fiscales québécoises (colligées par Statistique Canada).

---

<sup>1</sup> Sauf indication contraire, les montants sont en dollars de 2022. Notre étude en annexe emploie les données fiscales de 2016, si bien que l'intervalle contenu dans l'étude parle de la plage de 30 000\$ à 55 000\$ en dollars de 2016.

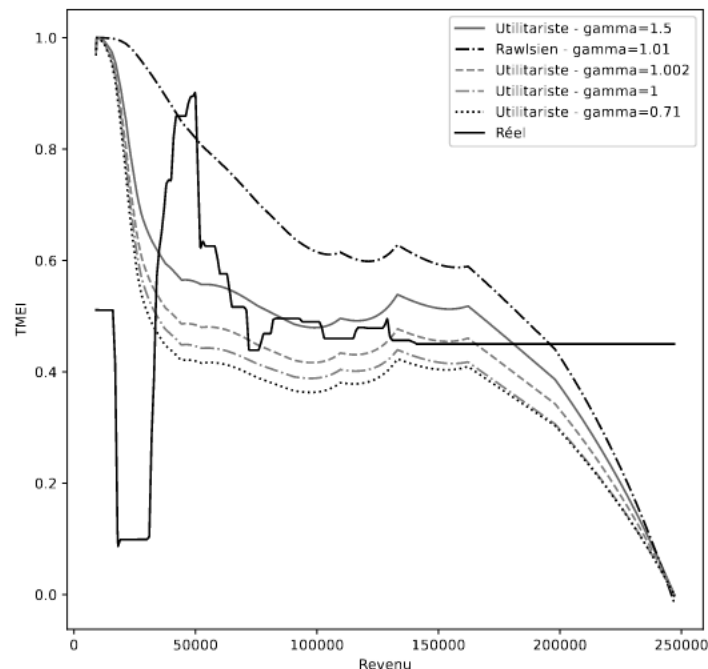
<sup>2</sup> Les taux marginaux effectifs implicites (TMEI) mesurent l'ensemble de l'action publique sur le revenu disponible des particuliers. Ils illustrent à quel point le revenu disponible des particuliers, incluant les transferts de l'État, augmente lorsqu'on augmente le revenu de travail d'un dollar. Ainsi, un TMEI de 0.5 illustre qu'un dollar de revenu de travail augmente le revenu net de 50 sous, et ainsi de suite. La particularité fondamentale des TMEI est qu'ils incluent les effets de l'impôt et de différents crédits d'impôts, mais aussi des transferts aux particuliers, tels que l'aide sociale. C'est une conception englobante de l'action de l'État sur les revenus disponibles.

<sup>3</sup> De manière plus générale, la taxation optimale est le champ de la théorie économique qui cherche à étudier les propriétés désirables d'un régime fiscal. C'est une théorie d'économie



L'essentiel de notre recommandation se visualise à la Figure 1 ci-dessous. Les TMEI réels sont présentés par un trait plein. Il faut se concentrer sur la simulation des TMEI optimaux utilitaristes (où  $\gamma$ , un paramètre de calcul affectant le plus les simulations, évolue entre 0.72 et 1.0). La différence la plus importante entre le régime réel et le régime optimal est dans l'intervalle de revenus compris entre 30 000\$ et 55 000\$ (en dollars de 2016).<sup>4</sup> Puisque le régime simulé est optimal, plus l'écart entre le réel et la simulation est important, plus le gain potentiel à faire une correction au régime réel est élevé. Ce gain économique se traduirait par une augmentation de l'offre de travail chez les personnes ayant un revenu inférieur ou à l'intérieur de cette plage de revenus.

**Figure 1 : TMEI réels et optimaux, selon différentes postures redistributives.**



Source : Bolduc, Bouchard St-Amant, Ducatel et Dumais (2022). Note : en raison de l'année d'estimation, l'échelle de revenus est en dollars de 2016. Les TMEI réels sont pour un couple avec deux enfants.

---

publique qui est très bien maîtrisée par l'équipe du GRÉPA. Pour voir les forces et faiblesses des approches d'évaluation de la taxation, on peut se référer aux pages 8 et 9 ci-après, intitulées « Cadres normatifs d'évaluation de la fiscalité québécoise ».

<sup>4</sup> L'écart entre les TMEI optimaux et réels pour les revenus supérieurs à 150 000\$ est un artefact de simulation. Voir Bolduc, Bouchard St-Amant, Ducatel et Dumais (2022) pour les détails.



Notons que la plage de revenus recommandée est approximative. Si, pour des raisons d'administration du régime fiscal, votre Ministère évaluait qu'une plage similaire serait plus facile à administrer, nos recommandations demeureraient globalement les mêmes. L'idée centrale de notre recommandation est d'éliminer – ou lisser – la « bosse » de la Figure 1 qui est comprise entre 30 000\$ et 55 000\$ (en dollars de 2016).<sup>5</sup>

Nous pensons cependant que la manière dont cette réduction des TMEI est effectuée importe. À réformes identiques, celle qui est la plus visible aura plus d'impact que celle qui l'est moins. Similairement, celle qui est plus simple à calculer (en remplissant sa déclaration) sera aussi plus probante que celle qui demande des calculs plus difficiles. Nous pensons donc qu'une modification aux taux marginaux d'imposition est une approche qui réduit l'impact d'une baisse d'impôt après quelques années : on oublie son existence dans la « masse de calculs ». Inversement, une étape additionnelle de calcul, montrant la réduction de l'impôt, rendra l'impact plus visible à chaque déclaration. C'est pourquoi nous pensons qu'il est plus probant de spécifiquement ajouter l'effet de la baisse d'impôt comme un item additionnel du régime fiscal, dont le nom évoquerait son effet attendu (e.g. « crédit d'incitation au travail », ou « crédit d'efficacité fiscale »). Idéalement, ce crédit serait également visible pour les déclarants utilisant un logiciel de déclaration d'impôts. Ces recommandations permettent de faire en sorte que l'impact de la réduction des TMEI serait plus pérenne.

Nous avons également d'autres recommandations, moins robustes, qui suggèrent d'augmenter les TMEI pour les personnes à revenus élevés, et de diminuer le taux de récupération (le « *clawback rate* ») de l'aide sociale pour inciter au travail chez les plus faibles revenus. Notre recommandation d'augmentation des TMEI chez les plus riches requiert cependant davantage de travaux empiriques d'estimation. Cette conclusion est portée à changer en fonction de la valeur d'un paramètre de simulation ( $\gamma$ , dans la Figure 1). Les effets d'une telle augmentation des TMEI est bien sûr de réduire le coût d'une baisse des TMEI dans l'intervalle entre 35 000\$ et 66 000\$, mais aussi d'augmenter le caractère redistributif de l'impôt (p.ex. réduire les écarts de richesse). C'est le propre d'une réforme qui s'éloigne du réel pour aller vers un régime optimal : on est capable d'améliorer l'efficacité (création de richesse) et l'équité (redistribution de richesse)... si les paramètres d'estimation que nous employons sont appropriés. Des travaux empiriques restent à faire avant de conclure de manière définitive quant à la portée de ces deux recommandations.

Nous présumons que nous ne sommes pas les seuls à répondre à vos questions. Dans les pages 8 et 9 ci-après, nous détaillons les différentes approches d'analyse de la fiscalité qui dominent au Québec et discutons de leurs forces et faiblesses. Ces détails

---

<sup>5</sup> Pour voir les éléments constitutifs de cette bosse, on peut se référer aux travaux de la Chaire sur la Fiscalité et les Finances publiques de l'Université de Sherbrooke (<https://cffp.recherche.usherbrooke.ca/outils-ressources/temi/>).



pourraient vous aider à mieux comprendre la genèse d'autres recommandations qui pourraient vous être communiquées.

**Question 2 : En matière de réduction de la dette, quel objectif le gouvernement devrait-il se donner à long terme?**

**Question 3 : Quelle serait la taille optimale du Fonds des générations?**

**Réponse :**

Nous ne sommes pas en mesure de donner une cible quantifiable dans les délais impartis. Nous étayons cependant de quelle manière le Ministère devrait réfléchir à cette question et fournissons un guide sur la manière d'obtenir une famille de réponses acceptables. Nos commentaires ne reflètent que le long-terme et ne devraient pas s'interpréter comme une volonté de restreindre la capacité de l'État à s'endetter à court-terme, si le contexte économique le requiert.

La première considération relève de la question elle-même. Nous ne pensons pas qu'une cible est une manière appropriée de réfléchir à la question, mais il serait plutôt approprié de réfléchir en termes de *trajectoires* de cibles au fil du temps.<sup>6</sup> Pour être clair, nous entendons par « trajectoire de cibles » un montant de réduction de dette qui est à fixer annuellement et ce, pour un horizon de 10 à 20 ans.<sup>7</sup> Cet exercice de planification de trajectoire serait à réviser avec le cycle usuel de mise à jour économique de votre ministère.

La conception normative de ces trajectoires devrait s'appuyer sur deux critères d'évaluation.

Le premier critère est la minimisation des iniquités intergénérationnelles.<sup>8</sup> Ce critère est le fondement normatif usuel ayant mené à la création du Fonds des générations, et qui recommande de réduire la dette publique. Dans cette conception, le rôle de l'épargne publique est de minimiser le choc de la transition démographique de manière que les coûts de cette transition soient répartis sur plusieurs générations. Ainsi, le Fonds des générations devrait éventuellement être décaissé pour soutenir les finances

---

<sup>6</sup> Évidemment, une « trajectoire de cibles » de réduction de dette est peut-être plus difficile à communiquer au public. Nous comprenons ces considérations, mais les laissons de côté pour détailler comment votre ministère devrait concevoir une suite de cible évoluant au fil du temps.

<sup>7</sup> Nos commentaires réfèrent à la dette brute.

<sup>8</sup> Formellement, l'équité intergénérationnelle devrait se comparer par les différences de niveau d'utilité acquis par différentes générations. Cette approche est englobante et comprend les paniers de services publics offerts aux différentes générations, la charge fiscale, mais aussi d'autres considérations socio-économiques tels que l'évolution du niveau de la vie, les différences de passifs environnementaux, et ainsi de suite.



publiques pendant la transition. Seul, ce critère permet de déterminer une trajectoire optimale d'épargne et d'endettement.<sup>9</sup>

Le second critère est l'ambition de préserver le positionnement tactique de la Caisse de dépôt et de placement (ci-après la CDPQ). L'idée est de pérenniser ses liquidités pour conserver la capacité d'action du « capital québécois » sur les marchés financiers. Comme les liquidités de la CDPQ relèvent essentiellement des actifs de différents régimes de retraite, le vieillissement de la population implique une réduction des capacités de placement de la CDPQ, par les décaissements visant à payer les rentes de retraite. La CDPQ est une institution qui a contribué à positionner significativement le Québec sur les marchés financiers, et a contribué au développement du Québec étant donné ses actions d'investissement. L'affaiblissement d'une telle institution par une réduction au Fonds des générations diminue la portée effective de la CDPQ. Seul, ce critère suggère une augmentation des contributions au Fonds des générations.

Ces deux critères, l'équité intergénérationnelle et le maintien du positionnement de la CDPQ, mènent à des politiques contradictoires à long-terme. Le premier critère commande éventuellement de décaisser les placements à la CDPQ alors que le second suggère leur maintien. Arbitrer ces contradictions requiert une de choisir une orientation gouvernementale quant au degré de « nationalisme économique ». Une fois ces critères établis et un degré de nationalisme clarifié, il devient relativement facile d'établir une trajectoire optimale de réduction de dette. De cette trajectoire découle également une trajectoire d'épargne optimale, dictant l'ampleur des contributions au fonds des générations (et l'avenir de la CDPQ).<sup>10</sup>

**Remarque additionnelle de la lettre : Toute suggestion visant à maximiser le potentiel économique du Québec, à réduire les émissions de gaz à effet de serre ou à améliorer la redistribution de la richesse peut également nous être transmise.**

### Réponse :

Nos recommandations ci-dessus traitent de l'action simultanée de l'impôt et des programmes de transfert. Nos recommandations ont la prétention d'être les plus efficaces pour arbitrer entre redistribution de richesse et création de richesse. En d'autres termes, elles sont les plus efficaces à l'intérieur de la famille des politiques de fiscalité et de transfert possibles. De plus, une volonté à réduire davantage les écarts de richesse est possible, mais viendrait au prix d'une réduction de l'efficacité.

---

<sup>9</sup> Un corollaire est de minimiser les coûts d'emprunts de l'appareil public. L'idée centrale est d'éviter d'augmenter les charges fiscales courantes par des frais d'intérêts sur la dette trop élevée.

<sup>10</sup> Il est bien sûr possible d'étudier différentes trajectoires de cibles en fonction de différentes orientations gouvernementales, mais c'est un « luxe d'universitaire ». Une politique ministérielle devra choisir un arbitrage spécifique entre ces critères.



# GREPA

Groupe de recherche en économie  
publique appliquée

Une telle orientation à redistribuer davantage renforcerait alors la recommandation d'une augmentation des TMEI pour les personnes à revenus élevés.

Nous insistons sur l'importance d'une évaluation concertée de l'action combinée des programmes de dépenses (transferts) et de l'impôt sur le revenu. L'idée de rendre l'impôt plus efficient tout en rendant l'État plus généreux par ses programmes de dépenses est une proposition souvent défendue, mais n'est pas une approche analytique de l'action publique que nous soutenons. Une telle réflexion néglige les effets de l'action combinée de l'impôt et des programmes de transfert. À la fois la dépense et les revenus ont un impact sur l'équité et l'efficacité. Ce faisant, une évaluation séparée, ne tenant pas compte des effets combinés, serait nécessairement moins performante qu'une évaluation tenant simultanément compte des deux.